



## Protocole réouverture

### École maternelle CHARLES PERRAULT

Nous avons étudié lundi 4 mai 2020 les conditions de réouverture de l'école maternelle Charles Perrault en concertation avec Mme Constans, directrice de l'école, et les enseignants.

**Le 12 mai, 4 classes de la maternelle (et ceci jusque-là fin de l'année scolaire) vont être ouvertes.**

Les enseignants communiqueront aux parents les classes ouvertes, qui seront de 10 enfants au maximum.

Le service minimum d'accueil des enfants des **professionnels de santé**, organisé depuis le 16 mars, **des enseignants et du personnel communal**, sera maintenu dans l'école.

**Les parents devront inscrire leur enfant auprès de la Mairie par mail uniquement à [cantineperi@gmail.com](mailto:cantineperi@gmail.com)**

Compte tenu des contraintes sanitaires et des moyens matériels et humains dont nous disposons, il ne sera pas possible de proposer un service de garderie pour tous les enfants dont l'accueil à l'école ne serait pas ouvert.

#### **Principes sanitaires appliqués auprès des enfants :**

- Un même groupe d'enfants constitué de l'accueil du matin sur l'école à la sortie du péri du soir. Il n'y aura AUCUN brassage de groupes (groupes identiques aux groupes classes constitués).
- Une classe d'enfants sera encadrée toute la journée par un adulte (classe-temps scolaire-cantine- classe-périscolaire).
- Lavage des mains (au savon ou au gel) à chaque entrée ou sortie de l'école, à chaque entrée ou sortie de la classe.

#### **Périscolaire du matin :**

Le service de périscolaire du matin ne pourra pas être organisé.

#### **Cantine : la cantine est ouverte pour ceux qui le désirent**

Sur tout le mois de mai, il sera demandé aux parents, de fournir un repas froid pour leur enfant, avec une boisson (eau, gourde). Il n'y aura pas de possibilité de stockage au réfrigérateur ou de réchauffage du repas.

**Les parents devront inscrire leur enfant auprès de la Mairie par mail uniquement à [cantineperi@gmail.com](mailto:cantineperi@gmail.com)**

***prix du panier repas appliqué : 2€66 (tarif inscrit au règlement cantine périscolaire)***

Les repas seront pris en salle de cantine ou à l'extérieur selon le temps, sous la responsabilité d'un agent municipal sans brassage de groupes (lavage des mains, passage aux toilettes pour ceux qui le désirent 1 par 1, retour en classe ou sur le lieu extérieur, lavages des mains, repas, lavages des mains).

Il est bien entendu que les familles peuvent récupérer leur enfant sur la pause méridienne et le raccompagner ou non sur l'école l'après-midi

**Périscolaire du soir (jusqu'à 18h) :**

Le service de périscolaire du soir sera ouvert pour les enfants présents à l'école jusqu' à 18h00.

***Les parents devront inscrire leur enfant auprès de la Mairie par mail uniquement à [cantineperi@gmail.com](mailto:cantineperi@gmail.com)***

Toujours selon l'application du principe 1 même groupe constitué du matin au soir, le périscolaire aura lieu dans la classe de votre enfant sous surveillance d'un agent

Les goûters seront pris en classe ou à l'extérieur selon le temps, sous la responsabilité d'un agent municipal sans brassage de groupes (lavage des mains, passage aux toilettes pour ceux qui le désirent 1 par 1, retour en classe ou sur le lieu extérieur, lavages des mains, goûter, lavages des mains).

**Organisation au quotidien :**

**Les parents devront obligatoirement accompagner leur enfant jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par les enseignants ou le personnel communal (rentrée du matin et après-midi, pour ceux qui ne mangent pas en cantine)**

Les parents devront respecter, et faire respecter à leur enfant, aux abords des écoles les gestes barrières et principalement la distanciation. **Le non-respect de ces règles pourra amener la fermeture d'une classe ou de l'école.**

**Entrée/Sortie dans les classes :**

- Entrée matin
- Sortie midi
- Entrée après-midi
- Sortie fin d'après-midi
- Sortie du périscolaire

Les parents amèneront et récupéreront toujours les enfants au niveau des vestiaires de chaque classe. Ils ne pourront pas rentrer ni dans le vestiaire ni dans la salle de classe.

Un plan des classes sera envoyé aux parents avant la rentrée pour savoir dans quelle classe rentre votre enfant.

Des barrières ont été mises en place pour définir une file d'attente de rentrée dans les vestiaires. **Les parents devront impérativement respecter les distanciations dans la file d'attente selon les marquages réalisés au sol avec de la peinture.**

**Gestion des sanitaires :**

Un personnel communal accompagnera l'enfant **aux sanitaires** et le raccompagnera dans sa classe. Le sanitaire et le lavabo utilisés seront nettoyés après chaque utilisation.

**Le temps de récréation** sera organisé (temps scolaire, cantine, périscolaire) pour que les classes d'enfants ne se mélangent pas, attention aucun jeu collectif ne sera proposé (vélos, trottinette, structure, ballons, etc...)

**Protocole enfant malade :**

Si des symptômes de maladie apparaissent chez un enfant pendant le temps de cantine ou de périscolaire, l'enfant sera immédiatement isolé. Nous lui donnerons un masque et ses parents seront appelés pour venir le chercher au plus tôt. Le groupe contact sera alors informé si le cas Covid 19 est avéré et le processus opérationnel de suivi et d'isolement sera mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

**Entretien/nettoyage de l'école :**

L'entretien (entretien et désinfection) sera réalisé dans les classes et toute l'école 1 fois/jour.

**Disposition pour le personnel communal :**

Le personnel communal sera muni de masque

A tout instant de la journée, les personnels enseignants et municipaux seront très vigilants pour faire respecter les gestes barrières aux enfants.

Je compte sur votre compréhension et votre participation dans cette organisation. Sonia DAMEY, adjointe aux affaires scolaires, et moi-même restons à votre disposition.

Bien cordialement

Patrick PRELON

Maire de Beaumont-lès-Valence

